



Nouvelle réforme 2023

Réforme “Employé(e) de commerce CFC et AFP 2023” : la Conférence suisse des branches de formation et d’examens commerciales (CSBFC) rappelle le bien-fondé et la pertinence de la nouvelle formation.

Responsable de la formation commerciale initiale d’employé(e) de commerce CFC, la CSBFC est chargée de s’assurer que la formation réponde aux exigences du marché du travail et qu’elle en suive les évolutions. La loi prévoit de procéder tous les cinq ans à un contrôle de la formation initiale. Dans le cadre de la dernière révision en date, la CSBFC a initié une révision totale de la formation commerciale initiale en concertation avec toutes les parties prenantes (parmi lesquelles les acteurs économiques, la Confédération, les cantons, les partenaires sociaux ou encore les écoles professionnelles). Ces ajustements seront mis en œuvre dans toute la Suisse à l’été 2023.

La réforme prévoit que la formation s’articule autour de compétences opérationnelles, à savoir que les personnes en formation élargissent leurs compétences en fonction d’une activité pratique concrète. Ce principe s’applique aussi bien à l’entreprise formatrice qu’à l’école professionnelle et aux cours interentreprises. Ce concept didactique s’est aujourd’hui imposé comme norme dans la formation professionnelle. Les 240 apprentissages l’ont tous d’ores et déjà intégré, les employé(e)s de commerce sont les derniers à passer aux compétences opérationnelles.

Les médias de Suisse romande ont récemment émis des critiques quant à ce système de compétences opérationnelles et à l’introduction de la nouvelle formation commerciale initiale. La CSBFC juge infondés la plupart des doutes formulés, et y répond points par points.

Lire l’article : [La nouvelle formation commerciale initiale suit son cours - SKKAB](#)

Modules de formation pour entreprises formatrices

Afin de vous informer et vous préparer au mieux à la nouvelle formation “employé·e de commerce 2023”, nous vous rappelons que nous proposons une formation composée des modules de formation suivants :

- Un **module de base**, qui se tient en visio et dure environ trois heures,
- Un **module d’approfondissement** qui se déroule sur une journée en présentiel. Pour ce dernier, il s’agit de «mettre la main à la pâte » et de travailler chaque étape de la planification de la formation à l’entretien de qualification de l’apprenti·e. Ces travaux individuels ou de groupe se réalisent dans un environnement DEMO dans Konvink, dont l’accès est attribué aux participant·es avant le jour de cours.

Dates et inscriptions : [CIFC-VD - Accueil](#)

Pour les entreprises de grande structure, avec plusieurs collaborateur·trices formant des apprenti·es, un cours peut être dispensé en entreprise avec un minimum de 10 participant·es. N'hésitez pas à nous contacter au 058/796.38.42.

Devenez membre de la CIFC-VD

Etre membre de la CIFC-VD, c'est :

- Recevoir de l'information privilégiée sur le métier et la formation professionnelle commerciale ;
- Suivre des formations adaptées à vos besoins d'entreprise formatrice ;
- Obtenir des réductions sur certaines formations ;
- Participer à des évènements qui vous permettront de rester à jour en tant qu'entreprise formatrice ;
- Dialoguer avec les collègues de votre association, mais aussi avec les autres intervenants de la profession et de la formation professionnelle du domaine commercial ;
- Bénéficier des services de professionnels pour vous aider à régler des problèmes en lien avec votre rôle d'entreprise formatrice ;
- Etre membre d'une association qui a l'appui de la CIFC-Suisse et de la Conférence suisse des branches de formation et d'exams commerciales (CSBFC) ;
- Apporter votre point de vue dans les dossiers qui concernent le développement de la formation commerciale de base

N'hésitez pas à nous contacter au 058/796.38.42.

*La CIFC-VD se tient à votre disposition et vous adresse ses cordiales salutations
« formatrices » !*

Mai 2023